

SIAEPA SAINT SELVE
1 PLACE SAINT ANTOINE
33650 SAINT SELVE
☎ 06 21 84 28 60
✉ siaepa.st.selve@gmail.com

PRESENTATION DU SIAEP ST SELVE

Le Président est M. Jean-François BORDELAIS, adjoint à Saint Selve, élu le 21 avril 2026

Le Vice-Président est M. Arnaud PLANTIER, Maire de Saint Morillon, élu le 21 avril 2026

Le SIAEPA ST SELVE est un syndicat intercommunal qui a les compétences que les communes lui ont allouées par délibération de leur conseil municipal.

La compétence en alimentation en eau potable et en assainissement collectif est donc exercée sur les communes de :

- St Selve, Commune de la CC Montesquieu
- St Morillon, Commune de la CC Montesquieu
- St Michel de Rieufret, Commune de la CC Convergence Garonne.

La compétence en assainissement non collectif (ANC) a été confiée au SPANC par les communes de la CC Montesquieu :

- Castres Gironde,
- Saucats,
- Cabanac et Villagrains,
- St Selve
- St Morillon.

La compétence ANC sur St Michel de Rieufret ne figure pas dans le SPANC ST SELVE

Le secrétariat est ouvert :

- Mardi au jeudi 8h – 12h30 / 13h – 17h30
- Vendredi 8h – 12h30 / 13h – 16h30

À SAVOIR :

Pour l'assainissement collectif (délibération 18/2021) il y a une obligation de procéder à un contrôle de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif **en cas de vente immobilière.**

Pour l'assainissement non collectif (ANC) : (loi 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques) il y a une obligation de procéder à un contrôle du bon fonctionnement de son installation d'assainissement non collectif **en cas de vente immobilière.**

Cette même loi instaure l'obligation de procéder aux contrôles suivants :

- **conception** en cas de réhabilitation et création d'un ANC
- **réalisation** : pour constat de la conformité des travaux effectués

Une liste d'entreprises qui ont signé une charte avec le département est disponible auprès du SIAEPA DE ST SELVE.

Vidange fosse ANC

Un marché de prestations a été conclu avec SARP par le SPANC, il permet aux administrés de bénéficier de tarif préférentiel car les vidanges sont organisées par campagne de vidange 4 fois par an.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter le SIAEPA de Saint Selve au 06.21.84.28.60.